

VILLEURBANNE JUSTICE

Squat rue Baudin : le tribunal rejette la demande d'expulsion



■ Le 12, rue Baudin au lendemain de l'incendie, le 26 février. Photo d'archives Naomi LEVANNIER

Agence de Villeurbanne – Caluire
149 cours Emile Zola,
69100 Villeurbanne
04.78.85.74.00
lprvilleurbanne@leprogres.fr

Publicité
www.bjp-publicite.com

Web
www.leprogres.fr/rhone/
villeurbanne

Facebook
www.facebook.com/
leprogres.villeurbanne

Saisi par le Service départemental métropolitain d'incendie et de secours, le juge des référés a considéré que l'évacuation des lieux n'avait pas de caractère d'urgence. 80 personnes vivent dans ce bâtiment squatté depuis mi-décembre.

Le juge des référés du tribunal administratif de Lyon a rendu sa décision ce mardi : celle de rejeter la demande d'expulsion sans délai du 12, rue Baudin formulée par le Service départemental métropolitain d'incendie et de secours, le Sdmis (*Le Progrès* du 20 mars). Situé dans le quartier de Cusset, le bâtiment – un ancien centre de formation pour les sapeurs-pompiers – est occupé depuis mi-décembre 2017.

Jusqu'à 160 personnes y ont vécu, exclusivement des migrants, parmi lesquels des familles avec enfants, soutenus par un collectif dont les membres sont pour la plupart issus d'Amphi Z, du nom de l'amphithéâtre qu'ils occupaient à l'université Lyon 2.

Dans la soirée du 25 février 2018, un incendie dans une chambre du dernier étage a nécessité l'intervention des sapeurs-pompiers et l'évacuation des lieux. La Ville avait alors hébergé une partie des squatteurs – une soixantaine –, dans le gymnase des Iris pendant une semaine. À l'issue de celle-ci, ils ont réintégré les lieux, rapidement rejoints par ceux qui avaient pris la fuite le soir de l'incendie.

Depuis, en l'absence d'électricité et de chauffage, les conditions d'occu-

pation sont encore plus précaires. Et dangereuses, a argumenté l'avocat du Sdmis, M^e Sébastien Soy, lors de l'audience qui s'est déroulée lundi. Certes, les locaux « ne sont pas adaptés à une telle occupation », reconnaît le tribunal. Pour justifier sa décision, il a toutefois estimé que les conditions climatiques actuelles ainsi que les difficultés des occupants, « qui restaient toutefois moindres que s'ils étaient livrés à eux-mêmes dans la rue », priveraient d'urgence la mesure d'expulsion dans les plus brefs délais demandée par le Sdmis. Par ailleurs, le tribunal a pris en compte l'absence de date prévisionnelle pour la construction d'un collège à la place de ce bâtiment. Il est donc urgent d'attendre.

E. B.

Ils occupent l'école Jean-Zay pour la nuit

À l'école élémentaire Jean-Zay, rue Raspail, les duvets ont envahi la salle de l'ABCD. Déjà mobilisés jeudi 15 mars pour un goûter solidaire, les parents d'élèves ont décidé, ce mardi soir, d'occuper l'école « afin de tirer le signal d'alarme ».

Mises à l'abri en novembre au sein de l'église Notre-Dame de l'Espérance, trois familles devaient se retrouver à la rue dans les jours à venir, le bâtiment devant être démolé. « Le compte à rebours avant la fin de la trêve hivernale est lancé », ajoute Marie Plassart, membre du collectif Jamais sans toit Jean-Zay.

Pour interpeller à nouveau la Préfecture et l'État sur la condition de ces élèves, une vingtaine de parents et d'enfants se sont donc réunis pour une « nuit solidaire ». « L'idée de cette occupation c'est de montrer que s'il le faut, on pourra le fai-



■ Les parents d'élèves se sont réunis pour une « nuit solidaire » auprès des familles menacées de se retrouver à la rue. Photo Alice HUBERT

re plus longtemps », explique Jean-Christophe, parent d'élèves.

Tout cela dans le calme et « en bonne intelligence ». Municipalité et directrice de l'établissement ont été mises au courant de la mobilisation.

D'autres actions auront lieu à l'occasion de la Fête du livre, ce week-end, où des flyers seront distribués dans chaque ouvrage pour sensibiliser les lecteurs et citoyens.

A. H.